



# Compte rendu de réunion COMSEC 01 Juillet 2021

**Présence** :

| Présents                     | Excusés            |
|------------------------------|--------------------|
| LE FLOCH Pierre              | Jean Marc LEGARREC |
| Pierre LAVERGNAT             | Philippe KRUST     |
| Jean Claude PRANLAS DESCOURS |                    |
| Jean Claude PELLETIER        |                    |
| Antoine LAURENTIE            |                    |
|                              |                    |
|                              |                    |

**Ordre du jour**

- 1-Point d'avancement du PAS
- 2-Point d'avancement des actions décidées lors de la précédente COMSEC
- 3-Point sur les derniers évènements REX et CRESAG
- 4-Nouvelle réglementation d'inspection des pistes (Arrêté du 09/06/21). Actions à mener pour LFEF ?
- 5- Mise à jour des circuits d'aérodrome de la VAC de LFEF en cohérence avec le plan d'exposition au bruit de la plateforme
- 6- Propositions de sujets pour le flash Sécurité N°4
- 7- Points divers et Tour de table

| TITRE | CONTENU  | QUI          | PLANNING        |
|-------|--|--------------|-----------------|
| 1     | <p>La version modifiée du 01/07/21 amène quelques commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le café croissant est reporté au 29/08</li> <li>- Les actions qui relèvent du RP sont en stand by.</li> <li>- L'ensemble des autres actions sont réalisées conformément au calendrier prévu.</li> </ul> <p>Le PAS mis à jour est joint en annexe au présent CR</p> | P. LAVERGNAT | Au fil de l'eau |

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| 2 | <p>Le point d'avancement des actions décidées lors de la COMSEC de MAI est le suivant :</p> <p>REMQRE SP 98 :</p> <p>-La lettre d'information de détention de la remorque sera adressée à la DSAC Centre à l'issue de la visite quinquennale prévue en 07/21.</p> <p>-Assurance : OK notre police couvre la détention d'une remorque citerne et son stationnement dans le hangar avions.</p> <p>-Peinture au sol de la zone de stockage de la remorque : Sera réalisée après la décision du lieu de stockage</p> <p>- Visite réglementaire : Plus d'obligation de soumettre la remorque à une visite auprès d'un organisme agréé. Le programme de révision et la liste des pièces à changer tous les 5 ans a été établi par le constructeur. Pour 2021, les pièces à remplacer sont approvisionnées, leur remplacement sera fait par l'équipe mécanique du club.</p> <p>EVSS :</p> <p>-Cales : On approvisionnera des cales rétractables en plastiques type voiture ( chez Norauto ou autre accessoiriste)</p> <p>-Jauges essences : Les nouvelles jauges manuelles mises au point par ACR sont disponibles dans chaque appareil. A équiper de flammes pour les identifier plus rapidement dans le lot de bord.</p> <p>AVITAILLEMENT SP98 :</p> <p>Après analyses et retour d'expérience sur les 2 mois passés, sur les 6 solutions envisagées, 2 retiennent l'attention de la COMSEC qu'elle propose pour choix final et validation au CD :</p> <p>a)Remorque sortie sur axe hangar portes sud et calée. Aéronef face hangar dans l'axe devant remorque et calé.</p> <p>B )Remorque stationnée dans le hangar à la place de l'armoire à agrès. Aéronef stationné sur l'emplacement non marqué du parking côté Nord hangar. Citerne amenée face à l'aéronef et calée</p> <p>A noter qu'une solution plus pérenne d'avitaillement depuis une station en</p> | <p>P.LE FLOCH</p> <p>Soldé</p> <p>P.LAVERGNAT</p> <p>P.LEFLOCH</p> <p>JC PELLETIER</p> <p>P. LEFLOCH</p> <p>CD</p> | <p>07/21</p> <p>08/21</p> <p>07/21</p> <p>07/21</p> <p>07/21</p> <p>07/21</p> |
|---|--|--|---|



|   |  |                              |       |
|---|--|------------------------------|-------|
| 4 | <p>Un nouvel arrêté (09/06/21) définit les nouvelles obligations de contrôle des aires de mouvement et d'inspection des pistes des plateformes aéroportuaires.</p> <p>Après lecture de cet article il ressort que :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour le contrôle des aires de mouvements, LFEF n'entre pas dans le champ d'application de ce texte réglementaire</li><li>- Pour l'inspection des pistes, LFEF pourrait potentiellement être concerné. Toutefois, la rédaction du texte amène différentes interprétations possibles. Aussi afin de clarifier ce point, il a été décidé de contacter la personne responsable de l'inspection des pistes à la DSAC OUEST.</li></ul> <p>D'ici là on poursuit l'inspection de la piste revêtue avec la même fréquence et la même méthodologie et reporting qui est actuellement en place.</p> | JC PELLETIER/ P<br>LAVERGNAT | 08/21 |
|---|--|------------------------------|-------|

|   |   |              |         |
|---|---|--------------|---------|
| 5 | <p>La carte VAC de LFEF doit prochainement être mise à jour pour intégrer le changement de QFU des pistes.</p> <p>Il est proposé de profiter de cette mise en jour pour également modifier le tracé des circuits de pistes, notamment celui de la piste 11 afin de le rendre cohérent avec celui qui figure dans le dernier rapport du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'environnement de la plateforme rédigé en 2017.</p> <p>Ce circuit de piste est d'ailleurs plus intéressant d'un point de vue aéronautique puisqu'il ménage une finale suffisamment longue sur la 11. De plus la mise en cohérence avec le PEB permet de contrer les éventuelles plaintes des riverains relatives aux nuisances sonores.</p> <p>L'extrait du PEB montrant les circuits de pistes est joint en annexe au CR</p> | CD           | 07/21   |
| 6 | <p>Pour le prochain Secur'AT, le flash traitera du calcul des masses/centrage, du vol par temps chaud, de l'entretien des avions, du nouveau QFU des pistes et signalétique associée et du verrouillage des portes du hangar.</p>   | JC PELLETIER | Juin 21 |
| 7 | <p>Le tour de table :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il a été constaté que lors de l'hébergement d'avions de passages, TAC notamment, on donnait le code d'accès du hangar aux utilisateurs des avions stationnés. Ce code étant le même pour toutes les portes d'accès de l'aéro club, il semble judicieux pour limiter les zones d'accès autorisées aux extérieurs d'affecter un code spécifique au hangar. Par ailleurs, il serait également opportun de changer le code des autres accès</li> </ul>   |              |         |

